

ProVRic**BULLETIN D'INFORMATION***Faisons notre histoire***PLÉNIÈRE JUIN 2023 : POUR UN ÉTAT QUÉBÉCOIS STRATÈGE**

Les mémoires présentés au gouvernement du Québec et au Bureau des audiences publiques sur l'environnement en 2020 et 2021 comptent près de 100 mesures pour implanter et développer l'économie circulaire dans les villes innovantes du Québec.

Lors de la *Plénière*, qui a suivi l'Assemblée générale annuelle du mois de juin 2023, les membres ont analysé et retenu les mesures les plus importantes. Dans ce bulletin voici les cinq grandes mesures qui intègrent les 30 mesures discutées. Lors du prochain numéro de ProVRic, nous présenterons celles qui ont été jugées les plus importantes.

ORIENTATION DE L'ÉTAT

Ambition : 0 déchet, 0 GES et 0 appauvrissement

DÉFINITION

Définir l'*Économie circulaire dans le cycle du carbone*, seule **économie** capable de décarboner l'économie.

MANDAT AUX VILLES ET AUX MRC

Accorder aux Villes et aux MRC le mandat d'implanter et de développer *l'économie circulaire dans le cycle du carbone*.

TRANSFERT DE SOURCES DE REVENUS

Transférer aux villes et aux MRC des points d'impôt dédié à l'adaptation des infrastructures aux catastrophes climatiques et au développement de l'économie circulaire dans le cycle du carbone.

RECONNAISSANCE DES OPÉRATEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Reconnaître les opérateurs de l'économie circulaire, les entreprises qui réutilisent, récupèrent, trient, refabrique, réutilisent, régénèrent, rénovent, entretiennent, réparent, démantèlent, nettoient, consolident, réutilisent et valorisent les déchets techniques et biologiques.

Pierre Racicot, Ph. D.

Directeur général

418-683-0200